

## WIN ROYALE® PRODUCTS FOR A YEAR Contest

### OFFICIAL RULES

---

This Contest is in no way sponsored, endorsed or administered by, or associated with WeChat. WeChat is completely released from all liability by each participant in this Contest. Any questions, comments or complaints regarding the Contest must be directed to the Sponsor and not WeChat.

WeChat is a registered trademark of Tencent Holdings Limited.

1. **Contest:** WIN ROYALE® PRODUCTS FOR A YEAR Contest
2. **Sponsor:** Irving Consumer Products Limited.
3. **Contest Period:** Contest Period begins at 9:00:00 A.M. Eastern Daylight Time (EDT) on October 01, 2020 and closes 11:59:59 P.M. (EDT) on December 31, 2020. The sole determinant of time for the purposes of this Contest, including receipt of a valid entry, will be the Contest computer servers ("**Contest computers**"). Proof of transmission (screenshots or captures, etc.) or attempted transmission does not constitute proof of delivery or receipt by the Contest computers or Sponsor.
4. **Eligibility:** At the time of entry, you must (a) be a legal resident of Canada and be located in Canada throughout the Contest Period and thereafter for winner confirmation, (b) have reached the age of majority in your province or territory of residence; and (c) have a valid WeChat account. You are not eligible to enter if you are an employee, officer, director, agent or representative of Sponsor, its affiliated and related companies (including, without limitation, its parent, sister and subsidiary companies), the independent contest organization, advertising and promotional agencies including Maple Diversity Communications Inc., or other party in any way involved in the development or administration of this Contest, including suppliers of materials or services related to the Contest, or a member of the immediate family or household of any such employee, officer, director, agent or representative. In these Official Rules, "immediate family" means mother, father, brothers, sisters, sons, daughters and/or legal or common-law spouse, regardless of where they reside. Groups, clubs, organizations, businesses and commercial and non-commercial entities cannot participate.
5. **How to Enter: No purchase necessary.** A purchase does not increase your odds of winning.
  - a. This Contest takes place on the WeChat platform ("**WeChat**"). Visit [royale.ca/WeChat](http://royale.ca/WeChat) ("**Contest Website**") for entire Terms & Conditions. You must have a valid account with WeChat to enter. A WeChat account is free and registration for a WeChat account can be obtained by visiting <https://web.wechat.com/> or downloading the app and following the on-screen instructions to open an account.

#### To enter the Contest:

- From your WeChat account, search for Sponsor's official WeChat account "RoyaleCanada". A link to the Official Rules will be available within this account.
- Send a picture of your ROYALE purr-oudest moment ("**Photo**") by direct message through the "RoyaleCanada" page on WeChat (collectively with the Photo, the "**Entry**"). The Photo must comply with the requirements in Section 5(b).
- You may only enter the Contest using one WeChat account. Entrants entering with more than one WeChat account will be disqualified.
- If any entrant should leave a comment, the comment must comply with the WeChat Terms of Service and Acceptable Use Policy.
- By sending your ROYALE purr-oudest moment to "RoyaleCanada", entrants acknowledge that they have read and understood the Official Rules, and agreed to abide and be bound by them, and the decisions of the independent contest organization and/or Sponsor, including their decisions regarding

the interpretation and application of these Official Rules, made in their sole and absolute discretion, which shall be final and binding with respect to all aspects of the Contest and the awarding of prizes.

- Any Entry that does not comply with these Official Rules will be judged void, ineligible and disqualified. Sponsor will have the sole and absolute discretion in determining whether an Entry complies with these Official Rules.
- The Sponsor reserves the right to judge void and delete any Entry and block any WeChat account that, in its sole and absolute discretion, violates these Official Rules.
- If you opt to use WeChat via your wireless mobile device (which may only be available via participating wireless carriers and is not required to enter the Contest), standard text messaging and/or data rates may apply for each message sent or received from your handset according to the terms and conditions of your services agreement with your wireless carrier. Other charges may apply (such as normal airtime and carrier charges) and may appear on your mobile phone bill or be deducted from your prepaid account balance. Wireless carriers' rate plans may vary, and you should contact your wireless carrier for more information on messaging rate plans and charges relating to your participation in this Contest. Participation in this Contest by mobile device means that you understand that you may receive additional messages by mobile device relating to this Contest, including notifying you if you are the potential prize winner, which may be subject to charges pursuant to your carrier's rate plan. Text messaging may not be available from all mobile phone service carriers and handset models. Mobile device service may not be available in all areas. Check your phone's capabilities for specific instructions.

b. **Photo Requirements.** By participating in this Contest and submitting an Entry, you represent and warrant that the Entry (including the Photo) complies with all terms and conditions stated in these Official Rules. Sponsor will have the sole and absolute discretion in determining whether an Entry complies with these Official Rules. Each Photo submitted as part of an Entry must:

- (a) be taken by you;
- (b) **not** contain any minors, unless the entrant is the parent or legal guardian of the minor;
- (c) **not** include any other personal information about you or any other individual within the Photo, including, without limitation, names, telephone numbers and addresses (physical or electronic);
- (d) **not** contain any individuals other than the entrant, except for family members of the entrant. Only the entrant who submitted the Entry is considered as eligible for a prize;
- (e) **not** been previously submitted by any other individual whether in the same household or not;
- (f) **not** contain images of tigers, kittens or cats unless they are merely incidental in the photo (i.e. as part of the background), since ROYALE® already has its own tiger and kitten image;
- (g) be original to you and that you must have all necessary rights in and to the Photo for the purposes of the Contest. Your Photo must be your original creation. For the avoidance of any doubt, your Photo cannot be something that you have copied or downloaded (e.g. from the worldwide web, stock photography or otherwise), and must not be a modification, enhancement or alteration of a third party's pre-existing work;
- (h) **not** violate any law, legislation, statute, ordinance or regulation;
- (i) **not** give rise to any claims whatsoever, including, without limitation, claims of infringement, invasion of privacy or publicity, or infringe on any rights and/or interests of any third party;
- (j) be in good taste;
- (k) **not** be defamatory, trade libelous, pornographic or obscene, and further it must not contain, depict, include, discuss or involve, without limitation, any of the following: nudity; alcohol/drug consumption or smoking; explicit or graphic sexual activity, or sexual innuendo; crude, vulgar or offensive language and/or symbols; derogatory characterizations of any ethnic, racial, sexual, religious or other groups (including, without limitation, any competitors of Sponsor); that endorses, condones and/or discusses any illegal, inappropriate or risky behaviour or conduct;

- (l) **not** contain commercial messages, comparisons or solicitations for products or services other than products of Sponsor;
  - (m) **not** contain any identifiable third party products, trade-marks, brands and/or logos, other than those of Sponsor (e.g. any buildings, products appearing in your Entry must not contain any visible logos, trade-marks or other third party materials unless the appropriate consents have been obtained --- note: all identifiable third party products, trade-marks, brands and/or logos for which consent has not been obtained by the entrant must be blurred out so as to be unrecognizable);
  - (n) **not** depict conduct or other activities in violation of these Official Rules; and/or,
  - (o) **not** contain any other materials that are or could be considered inappropriate, unsuitable or offensive, all as determined by the Sponsor in its sole and absolute discretion.
6. **Coupon Terms:** The manufacturer's coupons that comprise the Prize (as further described in Section 10 below) will expire on May 31, 2021. The original manufacturer's coupon must be presented at the time of purchase. If the purchase value is less than the coupon value, no difference will be paid in cash to the entrant. Prize coupons can be bundled when purchasing ROYALE® products. Coupons are valid for a limited time only and are subject to specific restrictions, as described below.

Expired coupons will not be accepted, and coupons are not replaceable if damaged, lost or stolen. Only original coupons are valid, photocopies will not be accepted. Coupons must be accepted as awarded without representation, warranty or guarantee of any kind. No substitution, conversion to cash, or transfer of coupons is permitted except that Sponsor may substitute a coupon of equal or greater value (based on the approximate retail value of the applicable coupon as stated in these Official Rules), if a coupon cannot be awarded as described for any reason.

Coupons will be accepted at participating Canadian retailers, subject to the stated terms and conditions. If the purchase amount exceeds the value of the coupon, the entrant will be responsible for any amount that is due over the value of the coupon. All coupon redemption is subject to available inventory at participating Canadian retailers and offer is good as long as supplies last. If you return any of the items purchased with a coupon, the coupon discount or value may be subtracted from the return credit in accordance with the participating Canadian retailer's store policies.

Each entrant is solely responsible for all costs not expressly described as included herein, including his/her own transportation to and from the store location and any other expenses. Note: Each entrant will be responsible for paying any applicable taxes on the product purchased.

7. **Limits on Entries:** One (1) entry per person. You may use only one (1) WeChat account to enter and such WeChat account may only be used by one (1) person regardless of whether the WeChat account is shared by two (2) or more people. Any person who is found to have entered the Contest with more than one (1) WeChat account will be disqualified and all such Entries received by such person during the Contest Period will be disqualified, and the prize won may be forfeited in the Sponsor's sole discretion.
8. **Random Draw and Odds:** On or about January 15, 2021 at 10:00 A.M. EDT in Mississauga, ON, a random draw will be conducted from all eligible entries received during the Contest Period. Odds of winning the prize will depend on the total number of eligible entries received during the Contest Period.
9. **Winner Confirmation:** The selected entrant will be notified by direct WeChat message originating from the Sponsor WeChat account "RoyaleCanada" by Sponsor or one of its agents or representatives (the "DM") within five (5) business days of the draw. The selected entrant must respond to the DM within the time frame as indicated within the DM or he/she will be disqualified without any liability to the Sponsor, and his/her eligibility to receive a prize will be forfeited and an alternate eligible entrant may be randomly selected (as determined by the Sponsor in its sole and absolute discretion) from among the remaining eligible Entries received during the Contest Period. Sponsor will not be responsible for failed attempts to contact the selected entrant including but not limited to if the DM is marked as undeliverable or the selected entrant cannot be reached by DM within the specified time frame. To be confirmed a winner, the selected entrant must (i) reply to the DM within the specified time frame; (ii) correctly answer without assistance of any kind, whether mechanical or otherwise, a time-limited, mathematical skill-testing question to be administered by e-mail; (iii) if required by Sponsor, provide proof of identity and/or eligibility (in a form acceptable to the Sponsor – including, without limitation, government issued photo identification); and (iv) be in full compliance with these Official Rules. The selected entrant will be required to print, sign and return within the specified time and by e-mail or fax, Sponsor's Declaration of Compliance with the Official Rules / Release of Liability and Consent to Publicity Form ("**Prize Form**"), which includes, without limitation the selected entrant's consent to the use

of his/her name, address (city and province/territory), photograph, image and/or likeness, statements regarding the Contest or the prize and/or voice, without further notice or remuneration, in connection with any publicity carried out by or on behalf of Sponsor with respect to the Contest including social media platforms. If the selected entrant cannot be confirmed a winner as above, then Sponsor will disqualify the entrant and confirm an alternate entrant. The process will repeat until such time as one (1) selected entrant is confirmed as a winner or there are no more eligible entries, whichever comes first. In such a case, or in the event that the prize can't be awarded, neither the selected entrant, nor any other person, shall have any claim against Sponsor arising out of or connected to the disqualification or any other matter related to the Contest. The prize will be sent by mail or courier within thirty (30) days of winner confirmation. Shipped prize shall not be insured and Sponsor shall not assume any liability for lost, damaged or misdirected prize. If the prize or any component is returned as undeliverable for any reason whatsoever, the winner will forfeit his/her prize and the prize will not be re-awarded nor re-delivered at a later date.

- 10. Prize:** One (1) prize package (the “prize”) is available to be won during the Contest Period and consists a \$500.00 CDN bundle of ROYALE® coupons, and issued as one hundred (100) \$5.00 manufacturer’s coupons for ROYALE® products, which can be used towards the purchase of any ROYALE® product (see Section 6 for coupon terms); Approximate retail value of the prize package is \$500.00 CDN.

An example showing the calculation of how we arrived at what constitutes “a year’s supply of ROYALE® products” that can be purchased using all coupons is as follows: eighteen (18) packages of 2 ply ROYALE® facial tissue (six (6) boxes per package); twenty (20) packages of twelve (12) rolls (12-24) of ROYALE® bathroom tissue; eighteen (18) packages of six (6) rolls of ROYALE® Tiger Towel® and ten (10) packages of 3 Ply ROYALE® Elegant Dinner napkins (75 per package).

Images on any contest material are shown only as examples of how a winner could share their ROYALE-purr-oudest moment.

The prize must be accepted as awarded without representation, warranty or guarantee of any kind, and cannot be replaced if lost or stolen. No substitution, conversion to cash, or transfer of the prize is permitted except that Sponsor may substitute the prize or a component of the prize with an item of equal or greater value (based on the approximate retail value of the prize as stated in the Official Rules), if the prize or a component of the prize cannot be awarded as described for any reason. The prize winner is solely responsible for all costs not expressly described as included herein. By accepting the prize, the confirmed winner agrees to waive all recourse against the Releasees if the prize or a component thereof does not prove satisfactory, either in whole or in part.

None of the Releasees (as defined below) make any representation or offers any warranty, express or implied, as to the quality, merchantability or fitness of the prize or a component of the prize awarded in connection with the Contest. To the fullest extent permitted by applicable law, the confirmed winner understands and acknowledges that he or she may not seek reimbursement or pursue any legal or equitable remedy from either the Sponsor or any of the Releasees should the prize or any portion thereof fails to be fit for its purpose or is in any way unsatisfactory. For greater certainty and the avoidance of any doubt, by accepting the prize, the confirmed winner agrees to waive all recourse against the Releasees if the prize or a component thereof does not prove satisfactory, either in whole or in part.

- 11. Disqualified Entries:** In the following circumstances, entries will be judged void and disqualified: entries that are late, lost, stolen, illegible, damaged, misdirected, mutilated, garbled or incomplete (including but not limited to full name, address or any other information requested), altered or otherwise irregular; entries submitted with an e-mail; entries where the associated full name does not accord with the name of the authorized account holder, defined below, of the e-mail address submitted at the time of entry. Entries must be submitted by the individual entering the contest and not by any other person on behalf of an entrant.
- 12. Disqualified Entrants:** In the following circumstances, entrants will be disqualified and all of their entries will be judged void and disqualified: entries generated by script, macro, robotic, programmed, or other automated means; entries and/or entrants that do not comply with or satisfy any or all of the conditions set out in these Official Rules including failure to provide Sponsor with proof of identification; entries submitted by unauthorized, prohibited or illicit means; entries that contain false information; entrants who use more than one (1) WeChat ID to submit entries and/or sign up for the Program; entrants who submit more than the stated number of entries permitted by the Official Rules; entrants tampering or attempting to tamper with the entry process or the operation of the Contest or the Contest Website; entrants acting in an unsportsmanlike or disruptive manner, or with the intent to annoy, abuse, threaten or harass any other entrant, the independent contest organization, advertising and promotional agencies; Sponsor or Sponsor’s representative or agent; entrants attempting to undermine the legitimate operation of the Contest, for example, by cheating, hacking,

deception, or other unfair playing practices. If Sponsor or independent contest organization suspects any of these circumstances, the entrant will be contacted as soon as practicable. Any prize inadvertently awarded to a selected entrant who ought to have been disqualified by these Official Rules may be reclaimed by Sponsor. All entries become the property of Sponsor upon receipt and none will be returned. The entrant must be following Royale's official WeChat account by using his/her own WeChat account to be considered as a valid entry.

13. **Entrants' Agreement to Abide by Rules and Decisions:** By entering the Contest, entrants acknowledge that they have read and understood the Official Rules, and agreed to abide and be bound by them, and the decisions of the independent contest organization and/or Sponsor, including their decisions regarding the interpretation and application of these Official Rules, made in their sole and absolute discretion, which shall be final and binding with respect to all aspects of the Contest and the awarding of the prize. No correspondence will be entered into except with selected entrants and prize winner.
14. **Civil and Criminal Remedies Available to Sponsor:** CAUTION: ANY ATTEMPT BY AN ENTRANT OR ANY OTHER INDIVIDUAL TO DELIBERATELY DAMAGE ANY WEBSITE ASSOCIATED WITH THIS CONTEST OR TO UNDERMINE THE LEGITIMATE OPERATION OF THIS CONTEST MAY BE A VIOLATION OF CRIMINAL AND/OR CIVIL LAWS. SHOULD ANY SUCH ATTEMPT BE MADE, SPONSOR RESERVES THE RIGHT TO SEEK REMEDIES AND DAMAGES TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED BY LAW AND TO BAN OR DISQUALIFY AN ENTRANT FROM THIS AND FUTURE CONTESTS.
15. **Release of Liability / Consent to Publicity:** By entering, each entrant releases and holds harmless Sponsor, its affiliated and related companies (including, without limitation, its parent, sister and subsidiary companies), the independent contest organization, advertising and promotional agencies including Maple Diversity Communications Inc., or other party in any way involved in the development or administration of this Contest, including suppliers of materials or services related to the Contest and all of their respective shareholders, directors, officers, employees, agents, representatives, successors and assigns (collectively, the "Releasees") from any liability of any nature or kind arising out of, or in connection with the submission of an Entry, participation in the Contest or regarding the accepting, arranging, awarding or use of the prize or any portion thereof or this Contest, including as set out below in the Limitation of Liability section.
16. **Limitation of Liability:** The Releasees accept no responsibility for and each entrant releases and holds harmless the Releasees from and against any and all losses, damages, actions, demands, liabilities or claims of whatever nature or kind arising out of, or in connection with the prize or any portion thereof or this Contest. Without limiting the generality of the foregoing, the Releasees will not be responsible for (i) the incorrect or inaccurate capture of entry information; (ii) Entries or entrants disqualified for any of these reasons stated in these Official Rules; (iii) any loss, damage, or claims caused by, or in any way related to an awarded prize or the Contest itself; (iv) any failure of the Contest Website during the Contest Period, howsoever caused, including, without limitation, any human or technical errors or malfunctions, lost, delayed or garbled data, transmissions, omissions, interruptions, deletions, defects or failures of any telephone or computer lines or networks, technical malfunctions or technical errors of any computer on-line systems, servers, access providers, computer equipment, software or any combination thereof, failure of any e-mail or entry to be received on account of technical problems or traffic congestion on the Internet or at any website, or any combination thereof including, without limitation, any injury or damage to an entrant's or any other person's computer related to or resulting from participating in or downloading any material connected to the Contest, all of which may affect a person's ability to participate in the Contest or be awarded a prize; (v) any errors, omissions, incorrect or inaccurate information in any Contest-related materials, including, without limitation, printing or advertising errors or the failure of or problems with any equipment or programming associated with or used in the Contest howsoever caused; (vi) the security or privacy of information transmitted via computer networks or for breaches of privacy due to interference by third party computer "hackers" or otherwise; (vii) the use of your Entry or any component thereof, including without limitation the Photo.
17. **Disputes Regarding the Identity of an Entrant:** In the event of a dispute regarding the identity of an entrant, online entries will be deemed to have been submitted by the authorized account holder of the e-mail address submitted at the time of entry. "Authorized account holder" is defined as the person who is assigned an e-mail address by an internet provider, online service provider, or other organization (e.g. business, educational institute, etc.) that is responsible for assigning e-mail addresses for the domain associated with the submitted e-mail address. A selected entrant may be required to provide proof that he/she is the authorized account holder of the e-mail address/ WeChat account associated with the entry to be confirmed a winner.
18. **General:** The Contest is void where prohibited by law and is subject to all applicable federal, provincial/territorial and municipal laws.

19. **Rules Govern:** The Contest will be run in accordance with the English Official Rules at [royale.ca/WeChat](http://royale.ca/WeChat), which shall prevail, govern and control in the event of any inconsistency with any Contest-related materials including but not limited to French Rules.
20. **Changes to Contest, Rule, etc.:** Sponsor reserves the right, with the consent of the Régie des alcools, des courses et des jeux (the “**Régie**”) for Québec, to terminate, modify, or suspend the Contest or to amend the Official Rules at any time, without prior individual notice, and for any reason. Without limiting the foregoing, if, for any reason, such as tampering, the Contest does not run as originally planned, Sponsor reserves the right, with the consent of the Régie for Québec, to cancel the Contest and conduct a random draw from all previously received eligible entries.
21. **For Québec Residents:** Any litigation respecting the conduct or organization of this Contest may be submitted to the Régie for a ruling. Any litigation respecting the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement.
22. **Intellectual Property:** All intellectual property, including but not limited to trademarks, trade names, designs, Contest materials, web pages, source code, drawings, illustrations, logos, slogans and representations are owned by either Sponsor and/or their respective affiliates or authorized licensors. All rights are reserved. Unauthorized copying or use of any copyrighted materials or intellectual property without the express written consent of its owner is strictly prohibited.
23. **Privacy:** Sponsor respects your right to privacy. By entering the Contest and providing your personal information upon entry, you consent and agree to Sponsor’s collection and use of the entry information to administer this Contest. If you provided consent upon joining the Program, you are also consenting to Sponsor’s use of your entry information to contact you about upcoming contests and/or events. Your entry information will be handled according to the privacy policy at [www.royale.ca](http://www.royale.ca). Your consent to Sponsor’s use of the entry information may be revoked at any time (without revoking your participation in the Contest or impairing your chances of winning). For more information regarding the manner of collection, use and disclosure of personal information by Sponsor, please visit [www.royale.ca](http://www.royale.ca).

**Concours GAGNEZ DES PRODUITS ROYALE® POUR UN AN**  
**RÈGLES OFFICIELLES**

---

**Ce concours n'est en aucun cas commandité, approuvé ou administré par WeChat, ni associé à celui-ci. WeChat est entièrement libéré de toute responsabilité envers chaque participant à ce concours. Tout commentaire, question ou plainte concernant le concours doit être adressé au commanditaire et non à WeChat.**

WeChat est une marque déposée de Tencent Holdings Limited.

1. **Concours** : Concours GAGNEZ DES PRODUITS ROYALE® POUR UN AN
2. **Commanditaire** : Les produits de consommation Irving Itée.
3. **Durée du concours** : La Durée du concours débute à 9 h, heure avancée de l'Est (HAE), le 1er octobre 2020 et se termine à 23 h 59 min 59 s (HAE) le 31 décembre 2020. Le seul facteur déterminant l'heure aux fins de ce concours, y compris la réception d'une participation valide, sera les serveurs informatiques du concours (« **Ordinateurs du concours** »). Une preuve de transmission (captures d'écran, etc.) ou de tentative de transmission ne constitue pas une preuve de livraison ou de réception par les ordinateurs du concours ou le commanditaire.
4. **Admissibilité** : Au moment de la participation, vous devez (a) être un résident légal du Canada et être situé au Canada pendant toute la Durée du concours et par la suite pour la confirmation du gagnant, (b) avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province ou territoire de résidence et (c) avoir un compte WeChat valide. Vous ne pouvez pas participer si vous êtes un employé, un dirigeant, un directeur, un agent ou un représentant du Commanditaire, de ses sociétés affiliées et liées (y compris, sans limitation, ses sociétés mères, sœurs et filiales), de l'organisation indépendante du Concours, des agences de publicité et de promotion, y compris Maple Diversity Communications Inc., ou de toute autre partie impliquée de quelque manière que ce soit dans le développement ou l'administration de ce Concours, y compris les fournisseurs de matériel ou de services liés au Concours, ou un membre de la famille immédiate ou du foyer de l'un de ses employés, dirigeants, directeurs, agents ou représentants. Dans les Règles officielles, « famille immédiate » signifie la mère, le père, les frères, les sœurs, les fils, les filles ou le conjoint légal ou de fait, quel que soit leur lieu de résidence. Les groupes, clubs, organisations, entreprises et entités commerciaux et non commerciaux ne peuvent pas participer.
5. **Comment participer : aucun achat nécessaire**. Un achat n'augmente pas vos chances de gagner.
  - a. Ce Concours a lieu sur la plateforme WeChat (« WeChat »). Visitez [royale.ca/WeChat](http://royale.ca/WeChat) (« **le Site du concours** ») pour consulter l'intégralité des conditions générales. Vous devez avoir un compte valide sur WeChat pour participer. Un compte WeChat est gratuit et l'inscription peut être réalisée en visitant <https://web.wechat.com/> ou en téléchargeant l'application et en suivant les instructions à l'écran pour ouvrir un compte.

**Pour participer au concours :**

- À partir de votre compte WeChat, recherchez le compte WeChat officiel du Commanditaire « RoyaleCanada ». Un lien vers les Règles officielles sera affiché dans ce compte.
- Envoyez une photo de votre moment ROYALE le plus glorieux (« **Photo** ») par message direct par l'entremise de la page « RoyaleCanada » sur WeChat (collectivement avec la Photo, la « **Participation** »). La photo doit être conforme aux exigences de la section 5(b).
- Vous ne pouvez participer au Concours qu'en utilisant un seul compte WeChat. Les participants s'inscrivant avec plus d'un compte WeChat seront disqualifiés.
- Si un participant doit laisser un commentaire, celui-ci doit respecter les conditions d'utilisation et la politique d'utilisation acceptable de WeChat.

- En envoyant leur moment ROYALE le plus glorieux à « RoyaleCanada », les participants reconnaissent qu'ils ont lu et compris les Règles officielles et acceptent de les respecter et d'être liés par elles, ainsi que par les décisions de l'organisation indépendante du concours ou du Commanditaire, y compris leurs décisions concernant l'interprétation et l'application de ces Règles officielles, prises à leur seule et absolue discrétion, qui seront définitives et obligatoires en ce qui concerne tous les aspects du Concours et de l'attribution des prix.
- Toute inscription qui ne respecte pas les Règles officielles sera jugée nulle, inadmissible et disqualifiée. Le Commanditaire aura la seule et absolue discrétion pour déterminer si une Participation est conforme aux Règles officielles.
- Le Commanditaire se réserve le droit de juger nul et de supprimer toute Participation et de bloquer tout compte WeChat qui, à sa seule et absolue discrétion, enfreint les Règles officielles.
- Si vous choisissez d'utiliser WeChat sur votre appareil mobile sans fil (qui peut n'être disponible qu'auprès des opérateurs de téléphonie mobile participants et n'est pas nécessaire pour participer au Concours), des frais de messagerie texte ou de données standards peuvent s'appliquer pour chaque message envoyé ou reçu depuis votre appareil, conformément aux conditions générales de votre contrat de service avec votre opérateur de téléphonie mobile. D'autres frais peuvent s'appliquer (tels que les frais normaux de temps d'antenne et d'opérateur) et peuvent apparaître sur votre facture de téléphone portable ou être déduits du solde de votre compte prépayé. Les plans tarifaires des opérateurs de téléphonie mobile peuvent varier, et vous devez contacter votre opérateur de téléphonie mobile pour obtenir plus d'informations sur les tarifs et les frais liés à votre participation à ce Concours. La Participation à ce Concours par appareil mobile signifie que vous comprenez que vous pouvez recevoir des messages supplémentaires par appareil mobile concernant ce Concours, y compris pour vous informer si vous êtes le gagnant potentiel du prix, qui peuvent être soumis à des frais conformément au plan tarifaire de votre opérateur. La messagerie texte peut ne pas être offerte chez tous les opérateurs de téléphonie mobile et sur tous les modèles d'appareils. Le service de téléphonie mobile peut ne pas être disponible dans toutes les régions. Vérifiez les capacités de votre téléphone pour obtenir des instructions spécifiques.

**b. Exigences pour la Photo.** En participant à ce concours et en soumettant une Participation, vous déclarez et garantissez que la Participation (y compris la Photo) est conforme à toutes les modalités et conditions énoncées dans les Règles officielles. Le Commanditaire aura la seule et absolue discrétion pour déterminer si une Participation est conforme aux Règles officielles. Chaque Photo soumise dans le cadre d'une Participation doit :

- (p) être prise par vous;
- (q) **ne pas** contenir des mineurs, sauf si le participant est le parent ou le gardien légal du mineur;
- (r) **ne pas** inclure d'autres informations personnelles vous concernant ou concernant toute autre personne dans la Photo, y compris, mais sans s'y limiter, les noms, numéros de téléphone et adresses (physiques ou électroniques);
- (s) **ne pas** contenir d'autres personnes que le participant, à l'exception des membres de sa famille. Seul le participant qui a soumis la Participation est considéré comme admissible pour un prix;
- (t) **qui n'a pas** été présentée auparavant par un autre individu, qu'il fasse partie du même ménage ou non;
- (u) **ne pas** contenir d'images de tigres, de chatons ou de chats, à moins qu'elles ne soient simplement accessoires sur la Photo (c'est-à-dire faisant partie de l'arrière-plan), puisque ROYALE® possède déjà sa propre image de tigre et de chaton;
- (v) être votre propriété et vous devez détenir tous les droits nécessaires envers la Photo pour les besoins du Concours. Votre Photo doit être votre création originale. Pour éviter tout doute, votre Photo ne peut pas être copiée ou téléchargée (par exemple, du web, d'une banque d'images ou autre), et ne doit pas être une modification, une amélioration ou une retouche du travail préexistant d'un tiers;
- (w) **n'enfreindre aucune** loi, législation, statut, ordonnance ou règlement;



- (x) **ne pas** donner lieu à des réclamations de quelque nature que ce soit, y compris, sans limitation, des réclamations pour violation, atteinte à la vie privée ou à la publicité, ou porter atteinte aux droits ou intérêts d'un tiers;
- (y) être de bon goût;
- (z) **ne doit pas** être diffamatoire, calomnieuse, pornographique ou obscène et en outre, elle ne doit pas contenir, représenter, inclure, discuter ou impliquer, mais sans limitation, l'un des éléments suivants : nudité; consommation d'alcool/drogue ou de tabac; activité sexuelle explicite, graphique ou insinuation sexuelle; langage ou symboles grossiers, vulgaires ou offensants; caractérisations désobligeantes de tout groupe ethnique, racial, sexuel, religieux ou autre (y compris, mais sans s'y limiter, tout concurrent du Commanditaire); qui approuve, cautionne ou discute de tout comportement ou conduite illégal, inapproprié ou risqué;
- (aa) **ne pas** contenir de messages commerciaux, de comparaisons ou de sollicitations de produits ou de services autres que les produits du Commanditaire;
- (bb) **ne pas** contenir de produits, marques de commerce, marques ou logos de tiers identifiables, autres que ceux du Commanditaire, par exemple, les bâtiments ou les produits apparaissant dans votre Participation ne doivent pas contenir de logos, marques de commerce ou autres matériels de tiers visibles, à moins que les consentements appropriés aient été obtenus --- Remarque : tous les produits, marques de commerce, marques ou logos de tiers identifiables pour lesquels le consentement n'a pas été obtenu par le participant doivent être brouillés de manière à être méconnaissables;
- (cc) **ne pas** représenter des activités qui correspondent à une violation des Règles officielles; ou,
- (dd) **ne pas** contenir d'autres matériels qui sont ou pourraient être considérés comme inappropriés, inadaptés ou offensants, le tout tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule et absolue discrétion.

6. **Conditions des coupons** : Les coupons du fabricant en lien avec le prix (comme décrit plus en détail dans la section 10 ci-dessous) expireront le 31 mai 2021. Le coupon original du fabricant doit être présenté au moment de l'achat. Si la valeur d'achat est inférieure à la valeur du coupon, aucune différence ne sera payée en espèces au participant. Les coupons de prix peuvent être regroupés lors de l'achat de produits ROYALE®. Les coupons ne sont valables que pour une durée limitée et sont soumis à des restrictions spécifiques, comme décrites ci-dessous.

Les coupons expirés ne seront pas acceptés et les coupons ne sont pas remplaçables s'ils sont endommagés, perdus ou volés. Seuls les coupons originaux sont valides. Les photocopies ne seront pas acceptées. Les coupons doivent être acceptés tels qu'ils sont attribués, sans représentation, garantie ou caution de quelque nature que ce soit. Aucune substitution, conversion en espèces et aucun transfert de coupons n'est autorisé, sauf si le Commanditaire peut substituer un coupon de valeur égale ou supérieure (sur la base de la valeur de détail approximative du coupon applicable, comme indiqué dans les Règles officielles) si un coupon ne peut être attribué tel que décrit pour une raison quelconque.

Les coupons seront acceptés chez les détaillants canadiens participants, sous réserve des conditions énoncées. Si le montant de l'achat dépasse la valeur du coupon, le participant sera responsable de tout montant dû supérieur à la valeur du coupon. Tout échange de coupon est soumis à la disponibilité des stocks chez les détaillants canadiens participants et l'offre est valable tant qu'il y a des stocks. Si vous retournez l'un des articles achetés avec un coupon, la réduction ou la valeur du coupon peut être soustraite du crédit de retour conformément aux politiques du détaillant canadien participant.

Chaque participant est seul responsable de tous les coûts qui ne sont pas expressément décrits dans la présente, y compris son propre transport aller-retour au magasin et toute autre dépense. Remarque : chaque participant sera responsable du paiement de toute taxe applicable sur le produit acheté.

7. **Limites sur les Participations** : Une (1) Participation par personne. Vous ne pouvez utiliser qu'un (1) seul compte WeChat pour participer et ce compte WeChat ne peut être utilisé que par une (1) seule personne, que le compte WeChat soit partagé par deux (2) personnes ou plus. Toute personne ayant participé au Concours avec plus d'un (1) compte WeChat sera disqualifiée et toutes les Participations reçues par cette personne pendant la Durée du concours le seront également. Le prix gagné pourrait être annulé à la seule discrétion du Commanditaire.
8. **Tirage au sort et cotes** : Le ou aux alentours du 15 janvier 2021 à 10 h HAE à Mississauga, ON, un tirage au sort sera effectué parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant la Durée du concours. Les

chances de gagner le prix dépendront du nombre total de Participations admissibles reçues pendant la Durée du concours.

9. **Confirmation du gagnant :** Le participant sélectionné sera informé par un message direct (le « MD ») WeChat provenant du compte WeChat du Commanditaire « RoyaleCanada », soit par le Commanditaire lui-même ou l'un de ses agents ou représentants dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le tirage. Le participant sélectionné doit répondre au MD dans le délai indiqué dans celui-ci, sinon il sera disqualifié sans aucune responsabilité envers le Commanditaire, et son admissibilité à recevoir un prix sera annulée et un autre participant admissible pourra être sélectionné au hasard (tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule et absolue discrétion) parmi les autres Participations admissibles reçues pendant la Durée du concours. Le Commanditaire ne sera pas responsable des tentatives infructueuses de contacter le participant sélectionné, y compris, mais sans s'y limiter, si le MD est marqué comme non livrable ou si le participant sélectionné ne peut être joint par le MD dans le délai spécifié. Pour être confirmé comme gagnant, le participant sélectionné doit (i) répondre au MD dans le délai spécifié; (ii) répondre correctement, sans aide d'aucune sorte, mécanique ou autre, à une question réglementaire d'arithmétique dans un délai limité qui sera posée par courriel; (iii) si le Commanditaire l'exige, fournir une preuve d'identité ou d'admissibilité (sous une forme acceptable pour le Commanditaire - y compris, mais sans s'y limiter, une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement); et (iv) être en parfaite conformité avec les Règles officielles. Le participant sélectionné devra imprimer, signer et retourner dans le délai spécifié, par courriel ou télécopieur, le formulaire de déclaration de conformité aux Règles officielles/décharge de responsabilité et consentement à la publicité du Commanditaire (« **Formulaire du prix** »), qui comprend, mais sans s'y limiter, le consentement du participant sélectionné à l'utilisation de son nom, adresse (ville et province/territoire), photo, image, déclarations concernant le Concours (ou le prix) ou voix, sans autre avis ni rémunération, dans le cadre de toute publicité effectuée par ou au nom du Commanditaire en ce qui concerne le Concours, y compris les plateformes de médias sociaux. Si le participant sélectionné ne peut pas être confirmé comme gagnant selon ce qui se trouve ci-dessus, le Commanditaire le disqualifiera et confirmera un autre participant. Le processus sera répété jusqu'à ce qu'un (1) participant sélectionné soit confirmé comme gagnant ou qu'il n'y ait plus de Participations admissibles, selon la première éventualité. Dans un tel cas, ou dans l'éventualité où le prix ne peut être attribué, ni le participant sélectionné et ni aucune autre personne n'aura de réclamation à faire valoir à l'encontre du Commanditaire en raison ou en lien avec la disqualification ou toute autre question liée au Concours. Le prix sera envoyé par courrier ou par messagerie dans les trente (30) jours suivant la confirmation du gagnant. Le prix expédié ne sera pas assuré et le Commanditaire n'assumera aucune responsabilité pour les prix perdus, endommagés ou mal acheminés. Si le prix ou tout élément est retourné comme non distribuable pour quelque raison que ce soit, le gagnant perdra son prix et le prix ne sera ni remis en jeu ni livré à nouveau à une date ultérieure.

10. **Prix :** Un (1) prix (le « prix ») est à gagner pendant la Durée du concours. Il s'agit d'un ensemble de coupons ROYALE® d'une valeur de 500 CAD, émis sous forme de cent (100) coupons de 5 CAD du fabricant de produits ROYALE®, pouvant être utilisés pour l'achat de tout produit ROYALE® (voir la section 6 pour les modalités du coupon). La valeur marchande approximative du prix est de 500 CAD.

Voici un exemple de calcul de ce qui constitue « une année de fourniture de produits ROYALE® » pouvant être achetés avec tous les coupons : dix-huit (18) paquets de papier toilette ROYALE® 2 plis (six [6] boîtes par paquet); vingt (20) paquets de douze (12) rouleaux (12-24) de papier toilette ROYALE®; dix-huit (18) paquets de six (6) rouleaux de ROYALE® Tiger Towel® et dix (10) paquets de serviettes de table ROYALE® Elegant 3 plis (75 par paquet).

Les images figurant sur tout matériel de concours ne sont montrées qu'à titre d'exemple de la manière dont un gagnant pourrait partager son moment le plus glorieux de ROYALE.

Le prix doit être accepté tel qu'il est attribué sans représentation, garantie ou caution de quelque nature que ce soit, et ne peut être remplacé en cas de perte ou de vol. Aucune substitution, conversion en espèces ou transfert du prix n'est autorisé, sauf si le Commanditaire peut remplacer le prix ou une partie du prix par un article de valeur égale ou supérieure (en fonction de la valeur approximative au détail du prix, comme indiqué dans les Règles officielles) dans le cas où le prix ou une partie du prix ne peut être attribué comme décrit pour une raison quelconque. Le gagnant du prix est seul responsable de tous les coûts qui ne sont pas expressément décrits dans la présente. En acceptant le prix, le gagnant confirmé accepte de renoncer à tout recours contre les Renonciataires si le prix ou un élément de celui-ci ne s'avère pas satisfaisant, en tout ou en partie.

Aucun des Renonciataires (tels que définis ci-dessous) ne fait de déclaration ou n'offre de garantie, expresse ou implicite, quant à la qualité, la qualité marchande ou l'adéquation du prix ou d'un élément du prix attribué dans le cadre du Concours. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, le gagnant confirmé comprend

et reconnaît qu'il ne peut pas demander un remboursement ou poursuivre un recours légal ou équitable auprès du Commanditaire ou de l'un des Renonciataires si le prix ou une partie de celui-ci n'est pas adapté à son objectif ou est insatisfaisant de quelque manière que ce soit. Pour plus de certitude et pour éviter tout doute, en acceptant le prix, le gagnant confirmé accepte de renoncer à tout recours contre les Renonciataires si le prix ou une partie de celui-ci ne s'avère pas satisfaisant, en tout ou en partie.

11. Participations annulées. Dans les scénarios suivants, les participations seront annulées : les participations en retard, perdues, volées, illisibles, endommagées, mal adressées, tronquées, brouillées, altérées, irrégulières ou incomplètes (notamment quant au nom, à l'adresse et à toute information nécessaire); celles soumises au moyen d'une adresse de courriel invalide; et celles dont le nom en entier ne correspond pas à celui du titulaire autorisé du compte de l'adresse de courriel (tel que défini ci-après) utilisé pour transmettre la participation. Les participations doivent être soumises par le participant au concours et non par un tiers en son nom.
12. Participants disqualifiés. Dans les scénarios suivants, les participants seront disqualifiés et toutes les participations reçues de telles personnes seront annulées : les participations générées par script, macro, robotique, programme ou par tout autre moyen automatisé; les participations ou les participants qui ne répondent pas ou ne se conforment pas à l'une ou à l'ensemble des modalités des présentes, y compris l'omission de soumettre au commanditaire une preuve d'identité; les participations transmises de façon non autorisée, illégale ou frauduleuse; les participations qui contiennent des renseignements inexacts ou mensongers; les participants qui font appel à plus d'une (1) seule adresse de courriel pour participer au concours ou s'inscrire au programme; ceux qui soumettent un nombre de participations supérieur au plafond fixé dans les règlements officiels; ceux qui manipulent ou tentent de manipuler la démarche de participation, le déroulement du concours ou le site du concours; ceux qui adoptent des comportements antisportifs ou nuisibles ou qui agissent dans l'intention d'importuner, d'exploiter, de menacer ou de harceler un autre participant, l'entité indépendante responsable du concours, les agences publicitaires et promotionnelles, le commanditaire ou un de ses représentants; ou encore ceux qui tentent de nuire au déroulement légitime du concours, notamment par tricherie, piratage ou escroquerie ou par des gestes antisportifs. Si le commanditaire ou l'entité indépendante responsable du concours soupçonne l'existence d'un des scénarios précédents, il ou elle communiquera avec le participant dès que possible. Le commanditaire pourra réclamer tout prix octroyé par mégarde ou erreur à un participant qui aurait dû être disqualifié à la lumière des présents règlements officiels. Toutes les inscriptions deviennent la propriété du commanditaire dès leur réception et ne seront pas retournées à leur expéditeur.
13. Consentement des participants à se conformer aux règlements et aux décisions. En participant au concours, les participants confirment avoir lu et compris les règlements officiels et consentent à s'y soumettre et à respecter les décisions rendues par l'entité indépendante responsable du concours et le commanditaire, notamment celles relatives à l'interprétation et à la portée des règlements officiels; ces décisions seront prises à leur entière discrétion, auront force exécutoire et seront sans appel quant à toute question liée au concours et à l'octroi du prix. Le commanditaire et l'entité indépendante responsable du concours ne communiqueront qu'avec les participants retenus et le gagnant confirmé.
14. Recours civils et criminels offerts au commanditaire. ATTENTION : QU'IL S'AGISSE D'UN PARTICIPANT OU D'UN TIERS, QUICONQUE TENTE SCIEMMENT D'ENDOMMAGER UN SITE INTERNET LIÉ AU PRÉSENT CONCOURS OU DE NUIRE À SON DÉROULEMENT LÉGITIME RISQUE DE COMMETTRE UNE INFRACTION AU SENS DU DROIT CRIMINEL OU CIVIL. FACE À UNE TELLE TENTATIVE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE RECOURIR À TOUT REMÈDE ET DÉDOMMAGEMENT QUE LUI PERMET LA LOI ET DE BANNIR OU DISQUALIFIER UN PARTICIPANT DE CE CONCOURS ET DE TOUT CONCOURS À VENIR.
15. Décharge de responsabilité et consentement à la publicité. En participant au concours, chaque participant exonère le commanditaire, ses sociétés affiliées (y compris, sans s'y limiter, ses sociétés mère, soeurs et affiliées), l'entité indépendante responsable du concours, les agences de publicité et de promotion, comprenant News America Marketing Interactive, Inc. et SmartSource Interactive Group, ou encore tout tiers engagé dans la conception ou la gestion du présent concours, y compris les fournisseurs du matériel ou des services connexes, ainsi que leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, mandataires, représentants, successeurs et cessionnaires respectifs (connus dans l'ensemble ci-après sous « renonciataires ») de toute responsabilité découlant ou en conséquence de la participation au concours, de l'acceptation, de l'organisation, de l'attribution ou de l'utilisation du prix ou de l'une de ses composantes, ou du concours lui-même, notamment comme précisé dans la partie suivante intitulée « Limite de responsabilité ».
16. Limite de responsabilité. Les renonciataires n'assument aucune responsabilité quant au concours, et chaque participant les exonère des pertes, dommages, réclamations, poursuites, dommages-intérêts, requêtes et obligations de quelque nature ou forme que ce soit, en rapport au prix ou au concours ou en

conséquence de l'une de ses composantes. Sans limiter la portée des dispositions précédentes, les renoncataires s'exonèrent de toute responsabilité quant i) à l'information de participation captée de façon incorrecte ou inexacte, ii) à l'annulation d'une participation ou à la disqualification d'un participant pour l'un des motifs mentionnés aux présents règlements officiels, iii) aux pertes, aux dommages ou aux réclamations liés à l'octroi d'un prix ou au concours ou en conséquence d'un tel octroi ou du concours, iv) à toute panne du site du concours pendant la période du concours, peu importe la cause, y compris, sans limiter la portée de ce qui suit, de tout problème qui découle d'une erreur humaine ou de difficultés techniques, de la perte, du retard ou du brouillage de données ou de transmissions, d'omissions, d'interruptions, d'effacements, de défauts ou de pannes des lignes téléphoniques ou des réseaux informatiques, du mauvais fonctionnement ou d'une erreur technique d'un système en ligne, d'un serveur, d'un fournisseur d'accès, de l'équipement informatique ou d'un logiciel ou encore de courriels ou de bulletins de participation non livrés en raison de difficultés techniques ou de l'encombrement de l'Internet ou d'un site Web, ou de toute combinaison de ce qui précède, y compris, sans s'y limiter, de tout dommage à l'ordinateur du participant ou d'un tiers en raison ou en conséquence de sa participation au concours ou du téléchargement de tout matériel connexe, qui pourrait, dans l'ensemble, nuire à la possibilité de quiconque d'y participer ou de recevoir un prix, v) aux erreurs, omissions, données erronées ou inexactes dans tout matériel lié au concours, y compris, sans s'y limiter, aux erreurs d'impression ou de publicité ou à toute panne ou à toute difficulté propre à l'équipement ou aux programmes utilisés durant le concours ou connexes à celui-ci, quelle qu'en soit la source, ou encore vi) à la protection ou à la confidentialité des données transmises par réseaux informatiques ou à toute violation de confidentialité notamment du fait d'interférences de tiers ou de pirates informatiques.

17. Litiges concernant l'identité d'un participant. Advenant un litige concernant l'identité d'un participant, on considérera que les participations en ligne ont été soumises par le détenteur autorisé du compte de l'adresse de courriel présentée au moment de la participation. S'entend de « détenteur autorisé du compte » la personne physique à qui ont été assignés une adresse de courriel et un profil par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre entité (p. ex., entreprise ou établissement d'enseignement) chargée d'assigner des adresses de courriel pour le domaine associé à l'adresse de courriel et au profil utilisé. Pour être confirmé gagnant, un participant pourra être tenu de produire une preuve d'identité au moyen de laquelle il confirme être le titulaire du compte de l'adresse de courriel lié à la participation.
18. Dispositions générales. Sous l'égide des lois et des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, le concours est nul s'il est interdit par la loi.
19. Préséance des règlements. Le concours se déroulera en conformité avec la version en anglais des règlements officiels trouvés en ligne à [royale.ca/WeChat](http://royale.ca/WeChat). Cette version aura préséance sur toute autre, notamment advenant un écart ou une incompatibilité avec du matériel promotionnel connexe ou avec la version en français des présentes.
20. Modifications au concours, aux règlements, etc. Le commanditaire se réserve le droit, avec le consentement de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (la « Régie »), de mettre fin au concours, de le modifier ou de l'interrompre ou de modifier ses règlements officiels en tout temps et de toute manière, sans préavis individuel et peu importe la raison. Sans limiter la portée de ce qui précède, si pour quelque raison le concours ne pouvait se dérouler comme initialement prévu, notamment en raison d'un traficage, le commanditaire se réserve le droit, avec le consentement de la Régie, d'y mettre fin et d'effectuer un tirage au sort parmi l'ensemble des participations admissibles reçues.
21. Résidents du Québec. Tout litige concernant le déroulement ou l'organisation du présent concours pourra être soumis à la Régie aux fins de règlement. Tout différend concernant l'octroi d'un prix pourra être soumis à la Régie, uniquement dans le but de permettre aux parties d'arriver à une entente.
22. Droits de propriété intellectuelle. Tous les droits de propriété intellectuelle, notamment liés aux marques de commerce, aux appellations commerciales, aux éléments graphiques, au matériel du concours, aux pages Web, aux codes sources, aux dessins, aux illustrations, aux emblèmes, aux slogans et aux maints concepts du concours, sont détenus soit par le commanditaire, soit par ses sociétés affiliées ou des titulaires de licence autorisés. Tous droits réservés. En l'absence d'autorisation expresse en ce sens par ses titulaires autorisés, la reproduction ou l'utilisation de tout document protégé par droits d'auteur ou de propriété intellectuelle est strictement interdite.
23. Protection des renseignements personnels. Le commanditaire respecte le droit à la vie privée des participants. En participant au concours et en dévoilant de plein gré au commanditaire des renseignements personnels au moment de la participation, le participant consent à leur collecte et à leur utilisation par le commanditaire aux fins de la gestion du concours. Si le participant y consent au moment de son inscription au programme, il autorise le commanditaire à se servir de ses renseignements personnels pour communiquer avec lui afin de l'informer de la tenue prochaine de concours ou d'événements spéciaux. Le commanditaire traitera les renseignements personnels dévoilés en conformité à sa politique sur la

confidentialité, qui se trouve sur le site [www.royale.ca](http://www.royale.ca). Le participant pourra révoquer en tout temps son consentement à l'utilisation de ses renseignements personnels par le commanditaire (sans nuire à sa participation au concours ou à ses chances de gagner un prix). Pour de plus amples renseignements sur la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels par le commanditaire, veuillez visiter le site [www.royale.ca](http://www.royale.ca)